



Un mot de l'équipe de rédaction

Tous les mois, environ 200 nouveaux représentants étrangers arrivent au Canada pour y mener des activités diplomatiques, consulaires, bilatérales ou multilatérales, tandis que 200 autres terminent leur affectation. Cette publication comprend les noms et les titres des représentants étrangers qui ont bénéficié d'une accréditation aux termes de la *Loi sur les Missions étrangères et les Organisations internationales* et d'autres accords, ainsi que les adresses les plus récentes des ambassades, hauts-commissariats, postes consulaires, organisations internationales accréditées et autres bureaux.

Nous publions aussi, pour des raisons de courtoisie et d'hospitalité, les noms de certaines personnes non visées par la législation fédérale ci-dessus. Ces noms sont marqués d'un astérisque*. Compte tenu que les personnes répertoriées n'ont pas toutes droit aux privilèges et immunités accordés par les Conventions de Vienne, toute demande d'informations concernant le statut particulier de ces personnes aurait avantage à être adressée au bureau du protocole. Il est aussi à noter que cette publication n'inclut pas la liste des membres du personnel administratif, technique et de service, ni celle des employés recrutés sur place.

Nous apprécions grandement le dialogue avec notre public et si par inadvertance une erreur s'était glissée dans nos listes, nous vous prions de nous contacter à l'adresse suivante : protocol.leprotocole@dfait-maeci.gc.ca.

Le bureau du protocole ne pourra effectuer immédiatement le changement puisqu'il ne peut procéder sans un avis officiel de la part des missions diplomatiques ou des organisations internationales. Toutefois, il s'engage à en assurer le suivi auprès des instances concernées. Nous comptons fermement sur l'appui des chefs de missions diplomatiques et des chargés d'affaires a.i., aussi bien que sur celui des chefs des organisations internationales pour nous aviser promptement des promotions attribuées aux membres de leur représentation, ainsi que pour nous communiquer les noms de ceux qui quittent ou qui ne bénéficient plus d'un statut diplomatique, consulaire ou officiel au Canada.

Nous espérons que cet outil de communication facilitera vos échanges avec le Corps diplomatique au Canada.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination

